

Avis de sortie



à l'attention de la Caisse de pensions Coiffure & Esthétique

Lorsqu'un salarié quitte l'entreprise, le présent avis de sortie doit être rempli et remis à la Caisse de pensions. Cette procédure épargne à l'ancien employeur le désagrément de demandes ultérieures de renseignements, interrompt la facturation des cotisations dues à la Caisse de pensions pour le salarié sortant et dispense l'employeur de toute autre tâche administrative.

Employeur

Nom: _____ N° de membre: _____

Données personnelles de la personne sortante

Nom, Prénom: _____

Numéro AVS: _____ Date de naissance: _____

Rue et numéro: _____

NPA, lieu: _____

Informations sur la sortie

Date de sortie: _____

L'employé sortant est-il en incapacité de travail suite à une maladie, un accident ou une grossesse? Oui Non

La durée approximative de l'incapacité de travail est-elle plus que trois mois? Oui Non

La sortie fait-elle suite à une mise à la retraite (anticipée)? Oui Non

Transfert de la prestation de libre passage

Transfert à l'institution de prévoyance du nouvel employeur:

Nom et lieu du nouvel employeur: _____

Nom de la nouvelle institution de prévoyance: _____

Prière de joindre un bulletin de versement.

La nouvelle institution de prévoyance est inconnue. La Caisse de pensions est priée de contacter directement la personne sortante.

Remarques

Signature de l'employeur

Lieu, Date: _____

Signature de l'employeur et cachet de l'entreprise: _____

Adresser à:

Caisse de pensions Coiffure & Esthétique
c/o Caisse AVS Coiffure & Esthétique
Wytenbachstrasse 24
Case postale
3000 Berne 22